

LE BULLETIN

Notes d'informations
de l'association
de parents d'élèves

Mai 2008

www.pdv.extraclitic.com



Que vous soyez adhérent de notre association, ou simple sympathisant, nous vous convions à l'Assemblée Générale de l'association, salle polyvalente de la mairie de Vigny :

MERCREDI 28 MAI à 20h30

Notre présence est cette année encore plus importante, car nous sommes confrontés à **des difficultés de fonctionnement liées à un problème de recrutement.**

Cette année, 3 membres du bureau nous quittent et il convient de les remplacer.

Nous remportons chaque année aux élections du collège un franc succès mais nous ne pouvons continuer à vous représenter si nous manquons de forces vives.

N'hésitez donc pas à nous adresser vos candidatures ou à vous signaler le soir de l'Assemblée Générale.

NOUS AVONS BESOIN DE VOUS

Qu'en est-il de la carte scolaire ?

On entend beaucoup parler dans les médias de la suppression de la carte scolaire. Qu'en est-il réellement et quels sont les enjeux pour les élèves du Vexin ? Pour un point de départ précis, nous vous livrons tel quel, le texte paru au Bulletin Officiel du 4 avril 2008.

7 - Assouplir la carte scolaire pour renforcer l'égalité des chances.

Il s'agit de continuer de satisfaire au mieux les demandes des familles qui souhaitent inscrire leur enfant dans un établissement différent de celui de leur secteur de rattachement. Bien évidemment, les familles conservent le droit d'inscrire leur enfant dans l'établissement le plus proche de leur domicile.

Dans le cas où les demandes des familles ne pourraient pas toutes être satisfaites, elles seront traitées sur la base de critères prioritaires précis et connus de tous :

-- les élèves nécessitant une prise en charge médicale importante à proximité de l'établissement demandé ;

-- les élèves boursiers au mérite et boursiers sur critères sociaux ;

-- les élèves qui doivent suivre un parcours scolaire particulier ;

-- les élèves dont un frère ou une sœur est déjà scolarisé dans l'établissement souhaité ;

-- les élèves dont le domicile est situé en limite secteur et proche de l'établissement souhaité.

Les élèves handicapés bénéficient dans tous les cas d'une priorité absolue.



Nous pouvons déduire de ce texte officiel qu'il n'y a plus obligation de scolariser son enfant dans le collège ou le lycée de secteur. Cependant, cette sectorisation existe toujours, et cela permet notamment aux élèves du Vexin de

bénéficier de transports scolaires organisés par le Conseil Général du Val d'Oise. Pour nous, dans le canton de Vigny, le collège de secteur est le collège Rolland Vasseur du Bord d'Haut de Vigny, et le lycée de secteur est le lycée Jules Verne de Cergy le Haut (exception : le lycée Pissaro de Pontoise pour Moussy) .

Si vous ne désirez pas scolariser votre enfant dans ces établissements, les procédures sont assouplies. Il vous suffit d'en faire la demande et votre dossier sera étudié par les instances de l'Education Nationale qui statueront selon les capacités d'accueil de l'établissement que vous aurez choisi, par rapport à l'ordre de priorité cité plus haut dans le texte officiel.

Le choix de filières et d'options spécifiques qui n'existent pas dans le lycée de rattachement est aussi un moyen d'obtenir une place dans un autre lycée.

Il vous revient ensuite la responsabilité d'organiser le transport de votre enfant vers l'établissement obtenu.

La DGH

En bon français, il s'agit de la Dotation Globale Horaire. Plus précisément, ce sont les « heures d'enseignement » que l'Etat (via les inspections académiques) alloue à chaque établissement.

Ce «paquet d'heures» est réparti par établissement en fonction des horaires réglementaires et de ses projets propres et fait l'objet d'un vote en conseil d'administration.

Pour notre collège, le vote de la DGH pour 2007/2008 a eu lieu lors du CA du 25/03 après

une préparation en commission permanente le 21/02 (des élus des parents d'élèves y participent).

Que faut-il en retenir ?

- L'inspection académique fixe le nombre de classes (sur la base de prévisions) et on aura donc cinq sections de 6^{ème}/5^{ème}/4^{ème} et quatre sections de 3^{ème}, pour un effectif total de 487 élèves (stable par rapport à 2007/2008 : 484).

- Sur la base de ces effectifs on peut tabler sur des classes de 24/26 élèves en 6^{ème}/5^{ème}/4^{ème} et de 27/28 en 3^{ème}. Du fait de ces effectifs, il apparaît que les redoublants de 3^{ème} pourraient ne pas être accueillis au collège.

- L'enseignement de l'allemand première langue est définitivement abandonné au nom de la continuité avec l'enseignement des langues dans le primaire (pas d'allemand dans le primaire sur le secteur du collège). L'option seconde langue allemand en cinquième ne débutera désormais qu'en 4ème.

- Dans le cadre de la suppression annoncée de la carte scolaire, les élèves issus des communes du secteur sont prioritaires pour le collège.

Considérations PDV

- La DGH est en net progrès par rapport à l'année passée puisque établie sur des bases plus réalistes. Néanmoins il faudra être vigilant sur l'impact de la suppression de la

carte scolaire. On pourrait avoir à cette occasion un effet « d'aspiration » vers Vigny d'élèves d'autres secteurs, ce qui aurait pour effet d'alourdir les effectifs des classes. Les moyens mis en place permettraient « d'accueillir » des élèves supplémentaires en 6^{ème}/5^{ème}/4^{ème} mais pas en 3^{ème}.

- Le sort des redoublants est un motif de préoccupation.

- Nous ne pouvons que regretter l'abandon de l'allemand en 5^{ème}, ce qui va à l'encontre des textes officiels préconisant un renforcement de l'apprentissage de l'allemand. Mais il est vrai que ces mêmes « officiels » ne donnent pas les moyens de mener à bien cette politique...

Antennes de téléphonie mobile

Une réunion de présentation des résultats d'analyse en mairie de Vigny a eu lieu le 17 avril dernier.

Il faut en retenir que sur demande de notre association, suite à des inquiétudes ou interrogations de membres de bureau et d'adhérents, la mairie de Vigny a demandé au SIEVA (Syndicat des Eau de la Vallée de l'Aubette), propriétaire du château d'eau proche du Bord' Haut sur lequel les antennes sont implantées, de faire réaliser des mesures de puissance d'ondes.

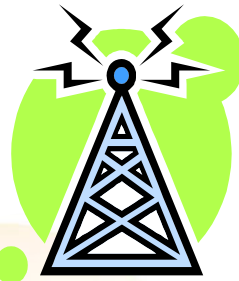
Le laboratoire AE Expertise, agréé par la COFRAC (comité français d'accréditation) a réalisé ces mesures, payées comme le prévoit la réglementation par les opérateurs de téléphonie en place

(Bouygues Télécom, SFR et Orange). C'est d'ailleurs ces derniers qui rendaient compte des résultats le 17 avril.

Les mesures relevées au hameau du Bord' Haut de Vigny et au collège : au pied du château d'eau et chemin en face 0,30 volt/mètre ; rue de Gisors et place de la vieille horloge 0,45v/m ; 9 rue de Rouen (1ère maison côté Vigny) 0,66v/m ; rue Roland Vasseur devant le collège 0,43 v/m ; dans le collège (cour côté grille d'entrée et accès cantine) 0,30v/m (terrain de basket) 0,42 v/m. Pour rappel la norme maximale demandée est de 0,60 v/m.

Le discours des représentants des opérateurs est assez convenu et rôdé face aux questionnements de l'assistance et même un peu agres-

sif quand les questions sont plus extrêmes. Ce qui nous a par contre franchement déplu, c'est l'aplomb des conclusions sur la santé qui aurait mérité plus de nuances face à l'in-



certitude pour l'avenir. Affirmer péremptoirement, comme certes l'OMS (organisation mondiale de la santé) que « les antennes de téléphonie mobile ne sont pas dangereuses pour la santé » mériterait l'emploi du conditionnel, car

de telles conclusions ou imprécisions étaient véhiculées par le passé pour d'autres produits qui depuis ont montré leur nocivité (l'amiante par exemple).

Au nom du principe de précaution nous préférierions un discours plus nuancé, sans pour autant être alarmiste. Nous rappelons que ce rapport est consultable en mairie et au collège et le sera d'ici fin juin sur le site de l'ANFR (Agence Nationale des Fréquences-www.anfr.fr).

Le maire de Vigny nous a informés que seront demandées de nouvelles mesures pour l'automne réalisées par un autre laboratoire. Affaire à suivre.

N'hésitez pas à nous contacter si le sujet vous intéresse.

Lycée Polyvalent Jules Verne à Cergy

Le lycée Jules VERNE de Cergy, est 12ème au palmarès des lycées val-d'oiseiens, 1er à Cergy et devant Camille PISSARRO de Pontoise (26ème).

Ce classement établi par le journal « Le Parisien » tient compte non seulement de la réussite au baccalauréat, mais du taux d'accès au bac (probabilité d'un élève de seconde d'obtenir son bac au terme d'une scolarité complète dans le même lycée), ce qui est important (au contraire de certains établissements qui "écrèment" à l'entrée et au cours de la scolarité, et réorientent).

LES FILIERES :

Voie Générale et Technologique :

Baccalauréats généraux L (Littéraire) ; ES (Economique et Social) ; Ssvt (Scientifique dominante Sciences et Vie de la Terre) ; Ssi (Scientifique dominante Sciences de l'Ingénieur) ;

Baccalauréats technologiques STI (Sciences et Techniques Industrielles/option Génie Electrotechnique ou option Génie Mécanique- option A Production mécanique) ;

Brevet de Technicien Supé-

rieur STI (Sciences et Techniques industrielles en maintenance Industrielle).

Voie Professionnelle :

Baccalauréats Professionnels STI (Sciences et Techniques Industrielles Etudes de Définition de produits Industriels ou Maintenance des Equipements Industriels) ;

Brevet d'Etudes Professionnelles STI (Sciences et Techniques Industrielles Mécanique Informatisée ou Métiers de la Production) ;

Certificat d'Aptitude Professionnelle STI (Sciences et

Techniques Industrielles conducteurs de Systèmes Industriels).

Résultats aux examens de la session 2007

T L	88%
T ES	92,50 %
T S SVT	88,68%
T S SI	96,97%
T GE	84,21%
T GM	91,67%
BTS	77,27%
BAC PRO ROC/SM	90,91%
MPMI	77,78%
MSMA	77,27%
CAP	100%

Desserte de Moussy vers le lycée

Le problème de la desserte inexistante du village de Moussy en direction du lycée Jules VERNE de Cergy le Haut, a trouvé une solution. En effet, à l'issue de nos discussions avec le service des transports du Conseil général, de la consultation de la mairie

et des parents et élèves concernés, la demande de changement de sectorisation des élèves de cette commune sur le lycée Camille PISSARRO a été acceptée et officialisée par l'Inspection académique.

(pour rappel : des raisons de géographie locale et de sécu-

rité empêchait la manoeuvre du bus en provenance de Commeny pour revenir sur le trajet du lycée de Cergy ; comme une ligne desservant Osny et Pontoise existait déjà dans le village, il est apparu logique de scolariser les lycéens à Pontoise).

